

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 20 (1875)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Henri, à Lausanne ; Jacottet, Paul, à Neuchâtel ; Stehlin, Charles, à Bâle ; Borel, Engène, à Berne ; Anderwert, Fridolin, à Lausanne.

Le commandant du III<sup>e</sup> régiment de dragons, M. Feller, à Thoune, ayant demandé à être relevé du commandement de ce corps, il a été remplacé par le major Kühne (Argovie). — Le lieut.-colonel Lucot a demandé et obtenu pour le 1<sup>er</sup> mai, avec remerciements pour les services rendus, sa démission d'instructeur d'artillerie de II<sup>e</sup> classe.

Le Conseil fédéral vient de nommer les commandants des régiments d'infanterie ; nous en donnerons la liste complète dans notre prochain n°. Ceux des I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> divisions sont MM. de Cocatrix, de Guimps, Jaccard, Gaulis major, Reynold, Monod, Francillon, de Rougemont.

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le gouvernement de Berne a transmis au Conseil fédéral diverses communications relatives aux constructions et emplacements affectés aux besoins militaires d'une place d'armes fédérale. Au 20 juillet, les casernes du Wylerfeld pourront recevoir 200 hommes et 130 à 150 chevaux. Au 1<sup>er</sup> mai 1876, 150 autres chevaux pourront être logés dans ces mêmes casernes, elles ont en outre les magasins à fourrages, les fontaines, forges et le manège nécessaire pour les écoles de cavalerie. L'emplacement, agrandi par l'acquisition des plaines du Beudensfeld, permettra d'y exécuter les manœuvres d'infanterie et de cavalerie. Le gouvernement bernois demandait que le Conseil fédéral voulût bien dès lors et déjà désigner Berne comme place d'armes fixe de la cavalerie des trois divisions de l'armée fédérale levées dans la Suisse occidentale.

Le Conseil fédéral, après examen de la question, a présenté quelques observations relativement à l'étendue de l'emplacement ; quant à se prononcer sur la demande du gouvernement bernois, il ne saurait le faire sans porter atteinte à la législation fédérale touchant les écoles militaires, et il se réserve un examen ultérieur.

— La commission chargée d'étudier la question de la révision des statuts de la Société militaire fédérale s'est réunie à Berne le 23 avril. Elle se compose de MM. Philippin et Egloff, colonels ; Frei, lieutenant-colonel ; de Hallwyl, major, et Couvreu, capitaine. On sait que les points à réviser sont : 1<sup>o</sup> Si les assemblées générales de la Société doivent avoir lieu tous les deux ans ou bien seulement tous les trois, quatre ou cinq ans ; et 2<sup>o</sup> comment il faut régler les récompenses à accorder aux travaux de concours.

A la dernière assemblée d'Aarau on avait prétendu que les réunions bisannuelles étaient trop fréquentes et qu'il serait très suffisant de n'en avoir que tous les 3, 4 ou 5 ans. La commission n'a pu partager cette manière de voir. Elle estime que, surtout dans le moment actuel, la Société militaire ne peut pas officiellement faire un pareil aveu d'impuissance et que diminuer le nombre des assemblées générales équivaudrait à une dissolution de la Société. La commission propose donc non seulement le maintien des assemblées bisannuelles, mais encore des réunions de délégués pour les années intermédiaires.

Le règlement de 1871 sur les travaux de concours statue que tous les deux ans la Société met au concours deux ou trois questions à étudier et que la somme totale dépensée en primes pour une de ces questions ne peut dépasser 250 francs. La commission pense que la Société, dont les recettes annuelles se montent en moyenne à 5000 fr., doit être plus généreuse. Elle propose de fixer à 4000 fr. la somme totale des primes à allouer, avec la réserve que l'assemblée générale pourra, en outre, fixer des primes plus considérables pour les travaux qui auront nécessité des études particulièrement difficiles et de longue haleine.

La commission, entre autre modifications aux statuts, proposera de plus de diviser la Société en sections, d'après les divisions d'armée dont les officiers font partie.

Ces diverses propositions seront discutées à l'assemblée générale qui doit avoir lieu, comme on sait, à Frauenfeld.

**Zurich.** — Les dons d'honneur pour le tir militaire de Winterthour s'élevaient au 20 avril à 21,195 fr. Ceux pour le tir par sections à 530 fr.

**Genève.** — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département militaire, a décidé d'avancer au grade de premier lieutenant, dans l'artillerie d'élite, MM. les sous-lieutenants A.-E. Odier, G. Horngacher et A. Pagan.

## LE SERVICE EN CAMPAGNE

**Tactique appliquée des différentes armes**, avec quatre planches,  
par C. d'ELGGER, major d'état-major fédéral. Lucerne 1874. Doleschal.  
Un vol in-8. Prix : 6 fr.

## Taktik der Infanterie, Cavallerie und Artillerie

frei bearbeitet nach dem für die eidgn. Militärschulen angenommenen Lehrgang,  
von Carl von ELGGER.

Luzern 1874. Bucher'sche Buchdruckerei. 3 Lieferungen in-8, zu je Fr. 1,50.

## KRIEGSWESEN UND KRIEGSKUNST

der schweizer Eidgenossen im XIV, XV und XVI Jahrhundert.  
von Carl von ELGGER, mit 10 Figurentafeln.

Luzern 1873. Doleschal's Buchhandlung. Gr. in 8. Preiss : 7 fr. 50.

## IL VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur  
à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger:

## RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

## GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

**FERDINAND LECOMTE,**  
colonel fédéral suisse.

TOME QUATRIÈME ET DERNIER

Un volume grand in-8°, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les dernières opérations dans l'Ouest, soit de Vendôme à Laval y compris la bataille du Mans; la campagne du Nord, soit les batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume, de St-Quentin; la campagne de l'Est, avec les combats de Dijon et de Villersexel, la bataille d'Héricourt et la retraite de l'armée de Bourbaki en Suisse; enfin le siège de Paris depuis le grand bombardement du 5 janvier, avec la bataille de Buzenval. Il se termine par un chapitre d'observations générales sur les opérations de cette guerre et sur les grands camps retranchés.

Prix de l'ouvrage complet : 40 francs.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; VAN MUYDEN, capitaine fédéral d'artillerie; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.